

**N° 2024-01/01**

Le Maire de la commune de ZOUAFQUES,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Route,

**VU** la demande formulée par ROTEL CHEZ SIG IMAGE, Tech Izarbel, 2 Allée  
Théodore Monod 64210 BIDART,

Considérant la nécessité de prendre des mesures pendant le déroulement des travaux  
de création réparation du réseau électrique souterrain au 5C rue Bellevue,

## ARRÊTE

**Article 1** : A partir du 22 janvier 2024 et pour une durée de 30 jours, une restriction  
de circulation sera établie rue Bellevue afin d'assurer la sécurité pour l'exécution des  
travaux mentionnés ci-dessus.

**Article 2** : La restriction de circulation sera mise en place par les moyens suivants :

- Alternat par feux tricolores manuellement
- Largeur de voie maintenue à 3m
- Stationnement et dépassement interdits aux véhicules légers et poids lourds
- Vitesse limitée à 30km

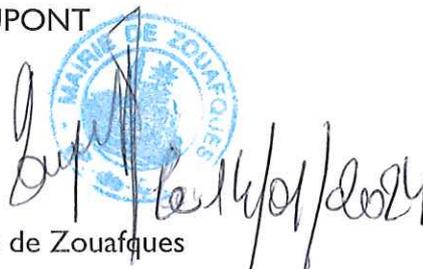
**Article 3** : La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par les soins  
et aux frais de l'entreprise ROTEL CHEZ SIG IMAGE.

**Article 4** : Madame la secrétaire de Mairie, la Gendarmerie Nationale et l'entreprise  
ROTEL CHEZ SIG IMAGE sont chargées, chacun en ce qui le concerne, de l'application  
du présent arrêté.

Fait à Zouafques, le 9 janvier 2024

F. DUPONT

Maire de Zouafques

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Zouafques, featuring a central emblem and the text 'MAIRIE DE ZOUAFQUES'. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be 'Dupont', and the date 'le 14/01/2024' written in the same ink.